

A woman with blonde hair and a man are standing in a server room. The woman is on the left, wearing a dark top, and the man is on the right, wearing a dark jacket. They are both looking at a Dell monitor that is part of a server rack. The monitor displays a blue screen with some text. The server racks are filled with various components, and a Dell logo is visible on one of the racks in the background.

Un réseau pour les fournisseurs de soins de santé

Agence des systèmes intelligents pour la santé rapport annuel
Exercice du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004



Ontario

Agence des systèmes
intelligents pour la santé

Notre agence

Régie interne

Notre conseil d'administration se compose d'un groupe de personnes très spécialisées issues de secteurs professionnels et géographiques variés. Le modèle de régie de l'Agence respecte l'équilibre indispensable entre l'autonomie et la responsabilité à l'égard du gouvernement et de la population ontarienne.

Notre mandat

L'Agence des systèmes intelligents pour la santé fournit une infrastructure sécurisée et intégrée pour la technologie de l'information à l'échelle provinciale, afin de favoriser la communication électronique entre les fournisseurs de services de santé de l'Ontario.

Nos valeurs

Nos engagements

- Améliorer le système de santé.
- Mettre nos clients au premier rang.
- Atteindre l'excellence dans la mise en place de solutions fiables, sécurisées et intégrées.
- Protéger les renseignements confidentiels dans tous les aspects de nos activités.
- Faire en sorte que l'amélioration continue de la qualité fasse partie intégrante de nos activités.

Nos ressources humaines

- Notre expertise et notre talent sont la clé de notre réussite.
- Nous croyons à la dignité et à la valeur de l'individu et nous faisons en sorte de traiter chacun de manière équitable et respectueuse.
- Nous cherchons à améliorer continuellement le rendement personnel et collectif dans tous les aspects de notre travail.
- Nous avons tous le devoir d'assurer le succès de l'Agence.

Page couverture :

À g., **Lori Sylman**, coordonnatrice des installations, ASIS

À d., **Walter Knauer**, soutien technique de premier niveau, ASIS

Table des matières

2	Message du président
3	Message du directeur général
4	Introduction
5	Construire une infrastructure fiable pour la technologie de l'information
7	Protection de la vie privée et sécurité
8	Connectivité des clients
9	Normes relatives aux données et à la technologie
11	Stratégie de cybersanté de l'Ontario et le dossier électronique de santé
12	Poursuite des initiatives de cybersanté de l'Ontario
14	Élaboration des politiques, des procédures et de la structure de l'ASIS
14	Membres du conseil d'administration
15	Regard sur l'avenir
16	Résultats du rendement de l'ASIS en 2003-2004
20	Résumé des réalisations et résultats
21	États financiers

Message du président

Accès instantané aux renseignements personnels sur la santé

Durant une chirurgie ou un acte médical, quelques secondes peuvent parfois faire toute la différence.

L'Agence des systèmes intelligents pour la santé (ASIS) est en train de construire un réseau électronique d'information capable de fournir, de façon instantanée, les renseignements personnels sur la santé dont les fournisseurs de soins de santé ont besoin. Ainsi, grâce à la circulation de l'information, nous améliorons les résultats pour les patients.

En assurant un accès plus rapide aux renseignements essentiels sur la santé, nous croyons que l'ASIS contribuera à l'amélioration des services de santé des Ontariennes et Ontariens.

En tant que partenaire important de la stratégie de cybersanté de la province, notre objectif consiste à promouvoir un système de santé plus efficace en reliant tous les fournisseurs de soins de santé à notre réseau d'information d'avant-garde. En effet, nombre d'hôpitaux, de médecins, de professionnels de la santé publique et de centres d'accès aux soins communautaires sont déjà reliés au réseau. Notre réseau est en voie de devenir rapidement le système de technologie de l'information courant et protégé au sein du système de santé.

Tout comme nous avons besoin des soins de santé en tout temps, 24 heures sur 24, sept jours par semaine, nous avons conçu des produits et des services qui peuvent être utilisés chaque jour, pendant toute la journée, sans interruption. En matière de santé, on doit idéalement éviter les temps d'arrêt. Nous sommes déjà en mesure de constater que nos produits et nos services dont la fiabilité est élevée permettent la mise en œuvre de programmes. En outre, le système que l'ASIS met présentement sur pied permet aux fournisseurs de soins de santé de divers secteurs de communiquer en toute sécurité et en collaboration, ce qui a un effet multiplicateur sur les réformes des programmes.

En 2003-2004, nous avons mis l'accent sur la construction des bases de notre infrastructure de technologie de l'information (TI). Maintenant que cette infrastructure est fonctionnelle, nous passons à l'étape du déploiement. Au cours des prochaines années, nous serons témoins d'un essor considérable des branchements au réseau de l'ASIS.

En aidant la province à atteindre ses objectifs de cybersanté, nous croyons que nous contribuons à la prestation de meilleurs soins de santé à chaque Ontarienne et Ontarien. C'est notre but pour l'année qui vient.



Allan J. Greve,
Président du conseil d'administration

Message du directeur général

Bilan de nos réalisations

On dit que Rome ne s'est pas construit en un jour et, à la lumière de notre expérience, nous savons qu'il faudra du temps pour atteindre notre objectif de construire une infrastructure de technologie de l'information sophistiquée qui reliera 150 000 fournisseurs de soins de santé répartis dans 24 000 sites partout en Ontario.

L'ASIS a été créée en janvier 2003. Nous avons réalisé des progrès importants au cours de l'exercice 2003-2004, notre premier exercice complet à titre d'organisme autonome fonctionnel. L'album de notre première année est rempli de réalisations remarquables.

En novembre 2003, nous avons atteint un jalon avec l'agrément des bases de l'infrastructure de nos deux centres de données.



Le lancement du portail de l'Ontario Medical Association et du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, OntarioMD.ca, a été une autre réalisation importante. Il s'agit du premier projet d'un client de notre portail. D'autres sont en voie d'élaboration.

De plus, le Conseil ontarien des normes d'informatique de la santé, mis sur pied par l'ASIS pour être le centre de référence en matière de leadership, de conseils et d'information au sujet des normes en Ontario, a établi le premier ensemble approuvé de normes sur les données qui feront partie intégrante du dossier électronique de santé et qui seront utilisées par les fournisseurs de soins de tous les secteurs du système de santé.

La mise en œuvre de notre service de courrier électronique, l'installation de la technologie ICP visant à protéger la confidentialité et l'intégrité de toutes les communications, et les travaux réalisés en marge de l'objectif provincial d'établir un dossier électronique de santé sont quelques-uns des domaines dans lesquels nous avons fait des progrès considérables au cours de l'année.

Même lorsque nous nous occupons de la mise en œuvre de nos produits et services de base, nous avons également pris soin de disposer d'une organisation qui fonctionne bien et qui est capable de suivre le rythme des défis auxquels nous devons faire face. Sur le plan interne, l'ASIS a connu un important processus de maturation et de croissance au cours de l'année. Elle a adopté de nombreuses procédures et politiques opérationnelles, et elle a recruté un nombre croissant d'employés.

La technologie sophistiquée qui est conçue par l'ASIS est un élément indispensable pour assurer l'avenir de la cybersanté en Ontario. L'objectif ultime consiste à améliorer les soins de santé pour vous, votre famille, votre collectivité et toutes les Ontariennes et tous les Ontariens.

Michael Connolly,
Directeur général

Introduction

L'Agence des systèmes intelligents pour la santé est un organisme opérationnel autonome du gouvernement de l'Ontario, qui a le mandat de construire un réseau novateur, protégé et fiable de partage de l'information reliant les médecins, les hôpitaux, les laboratoires, les pharmacies, les établissements de soins communautaires et de soins de longue durée et les professionnels de la santé publique partout dans la province. Les avantages d'un tel réseau comprennent notamment un accès plus rapide aux renseignements pertinents sur la santé, une sécurité accrue pour les renseignements personnels et des services de santé améliorés pour les Ontariennes et Ontariens.

L'ASIS a été créée au début de 2002, en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement*. Son président du conseil d'administration et les membres du conseil d'administration ont été désignés vers la fin de 2002 et, en janvier 2003, l'ASIS a acquis le statut d'organisme gouvernemental autonome. Notre rapport annuel précédent a souligné les activités réalisées au cours de nos deux premiers mois et demi de fonctionnement. Le présent rapport annuel décrit nos principales réalisations et activités au cours du premier exercice complet de l'organisme.

Les principaux jalons franchis au cours de l'exercice.

- Fin des travaux de construction des bases de notre infrastructure de technologie de l'information et inauguration de nos deux centres de données, en novembre 2003.
- Expansion des services aux hôpitaux, aux médecins, aux centres d'accès aux soins communautaires et aux bureaux de santé publique.
- Préparation des projets concernant les laboratoires, le Programme de médicaments de l'Ontario et les chercheurs sur le VIH/sida dans le cadre du Projet d'infrastructure de l'information sur le VIH.
- Poursuite du développement du dossier électronique de santé et d'autres initiatives dans le cadre de la stratégie de cybersanté du gouvernement.
- Promotion, par l'entremise du Conseil ontarien des normes d'informatique de la santé, de l'élaboration de normes relatives aux données et à la technologie qui favorisent l'échange d'information sur la santé.
- Poursuite de la mise en œuvre des politiques opérationnelles, des procédures financières et des systèmes de base liés aux ressources humaines.

Construire une infrastructure fiable pour la technologie de l'information

En novembre 2003, l'ASIS a atteint un jalon lorsque nos deux centres de données ultramodernes, le cœur de notre infrastructure de TI provinciale, ont commencé à fonctionner deux ans après leur conception, mise à l'essai, approbation et construction. Situés à deux endroits dans la région du Grand Toronto, les centres de données ont commencé à fonctionner à la date prévue.

Robustes et sophistiqués, dotés d'un système comportant de nombreuses redondances afin d'assurer une fiabilité élevée, les centres ont été construits lors de la première étape d'une entente pluriannuelle avec la société Hewlett Packard Canada. Celle-ci a aménagé une infrastructure adaptable et échelonnable comprenant plus de 200 serveurs, 12 pare-feu et 80 routeurs et commutateurs ainsi qu'une capacité de mémoire considérable. Nos partenaires du secteur de la santé peuvent désormais considérer l'ASIS comme un fournisseur fiable et digne de foi du réseau de partage de l'information dont ils ont besoin, appuyé par un service de soutien technique, 24 heures sur 24.

L'année dernière, les centres de données ont survécu de façon éclatante à une série de catastrophes imprévues. Lorsque la crise du SRAS a provoqué la fermeture des bureaux de la société Hewlett Packard pendant une période de six semaines et forcé la mise en quarantaine de centaines de ses employés, nous avons réussi à maintenir le fonctionnement de nos centres de données.

Lors de la panne d'électricité survenue le 14 août 2003, les deux centres de données ont eu recours d'une façon si imperceptible à l'électricité produite par des génératrices, que nos techniciens ont mis plusieurs heures avant de constater qu'il y avait une panne. L'automne dernier, les pare-feu et les autres mesures de protection de l'ASIS ont permis de faire échec à des virus informatiques propagés par Internet qui ont infecté les ordinateurs d'un grand nombre d'entreprises partout dans le monde. Ces tests fortuits ont permis de faire la preuve de la fiabilité et de la sécurité inhérentes du système conçu pour fonctionner 24 heures sur 24, sept jours par semaine, sans interruption.



À g., **Abigail Rodriguez**, coordonnatrice des soins et à d., **Pelagia Holder**, chef, Technologie de l'information, Centre d'accès aux soins communautaires, Toronto



Dennis Morassut, ASIS



Le **D^r Brian Gamble**, du projet de cybersanté de Chatham-Kent et une patiente.



Lovy Dhaliwal, infirmière-hygiéniste, Bureau de santé de Peel



À g., **Natalie Rossi**, infirmière-hygiéniste
À d., **Bernadette Scupa**, infirmière-hygiéniste, Bureau de santé de Peel



À g., **Kuljinder Chana**, infirmière-hygiéniste
À d., **Judith Warner**, infirmière-hygiéniste, Bureau de santé de Peel



Natalie Rossi, infirmière-hygiéniste, Bureau de santé de Peel

Protection de la vie privée et sécurité

L'ASIS a recours à une variété de technologies et de systèmes afin d'assurer l'intégrité et la confidentialité des renseignements sur la santé et des renseignements personnels des patients.

Afin de protéger la communication des données sur un réseau dont l'accès est limité aux utilisateurs autorisés, l'ASIS fait appel à un réseau privé contrôlé dont le fonctionnement et la gestion sont assurés de façon indépendante par rapport aux réseaux gouvernementaux et publics. La sécurité du réseau est assurée grâce à plusieurs niveaux de mesures de protection, dont un logiciel de détection des virus informatiques, des systèmes de détection de l'intrusion, un robuste pare-feu, des systèmes d'inscription et des systèmes de contrôle des mots de passe.

La pierre angulaire de notre stratégie en matière de sécurité est l'infrastructure à clés publiques (ICP), qui offre une technologie de chiffrement afin de protéger l'information en mémoire et pendant la transmission, une signature numérique permettant de vérifier l'identité de l'expéditeur d'un message et des mécanismes permettant d'empêcher que les messages de courriel ne soient modifiés ou altérés. Les dispositions ont été prises pour que l'ASIS puisse utiliser l'ICP dès que le service de courrier électronique protégé sera offert, d'ici quelques mois.

En guise de protection supplémentaire, la capacité de la résistance de l'infrastructure de messagerie sécurisée (IMS) de l'ASIS a été vérifiée à l'aide de messages fictifs dans le but de recréer la grande quantité de communications que les fournisseurs de soins de santé pourraient générer lors d'une situation d'urgence touchant la santé publique. L'ISM est conforme aux normes de l'industrie et aux protocoles de sécurité internationaux et elle utilise un certain nombre de meilleures pratiques et de procédés opérationnels.

Connectivité des clients

Maintenant que les centres de données sont opérationnels, l'ASIS fournit au secteur de la santé un environnement technique stable permettant d'héberger des applications et des bases de données. Un des nouveaux produits que nous avons mis au point en 2003-2004, a été un portail offrant une gamme de ressources et de services en ligne qui peuvent être intégrés à différents portails. Le premier portail créé l'a été dans le cadre du projet InfoMed, une initiative de l'Ontario Medical Association (OMA), de concert avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) et le Réseau Santé familiale de l'Ontario (RSFO).

Plus de 500 médecins et membres du personnel médical ont été invités à faire l'essai du portail, qui a été mis en vedette lors de la réunion du conseil de l'OMA, en novembre 2003. Appelé OntarioMD.ca, ce portail interactif donne accès aux plus récentes nouvelles dans le domaine de la santé, aux revues médicales, aux avertissements, à une base de données sur les médicaments, etc. Ce portail permettra, éventuellement, aux médecins de communiquer en toute sécurité par voie électronique avec tous les fournisseurs de soins de santé en Ontario et donnera accès à une gamme complète d'outils de recherche et d'outils cliniques et éducatifs à l'intention des médecins.

Un grand nombre de médecins se sont déjà inscrits au portail OntarioMD.ca en utilisant les systèmes privés et protégés d'inscription et de contrôle des mots de passe de l'ASIS. On s'attend à ce que des milliers d'autres s'inscrivent au cours de la prochaine année, alors que le portail deviendra accessible à tous les médecins et à leur personnel.

Au nombre des entités qui utilisent le réseau d'information de l'ASIS, dont l'accès est limité aux utilisateurs autorisés, on retrouve :

- 80 p. 100 des hôpitaux;
- tous les centres d'accès aux soins communautaires;
- tous les bureaux de santé publique;
- le portail OntarioMD.ca, qui est maintenant accessible aux médecins;
- le Réseau Santé familiale de Chatham-Kent, un projet pilote offrant des services améliorés dans le cadre du projet InfoMed;
- l'Ontario Air Ambulance Base Hospital Program (un service non gouvernemental d'ambulances aériennes);
- le Réseau Trillium pour le don de vie;
- Action Cancer Ontario;
- le Réseau ontarien de soins cardiaques.

Normes relatives aux données et à la technologie

La réussite de la stratégie de cybersanté de l'Ontario repose sur l'élaboration et l'adoption d'un ensemble de normes uniformes permettant à tous les fournisseurs et intervenants du secteur de la santé de partager de l'information clinique en ayant une compréhension claire et uniforme de sa signification. Cela est accompli grâce à l'utilisation de vocabulaires et de technologies normalisés.

Pour que deux ordinateurs puissent échanger de l'information, ils doivent être technologiquement compatibles et capables d'interpréter les données de la même manière, sinon une confusion s'ensuivra. Afin de permettre aux médecins, aux pharmacies, aux hôpitaux, au personnel infirmier de la santé publique et aux autres membres du personnel des services de santé de communiquer clairement à l'aide d'un réseau d'information sur la santé pleinement intégré, des règles et des formats uniformes doivent être appliqués afin, par exemple, de remplir, de constituer et de partager des dossiers électroniques sur la santé. Il s'agit de normes et d'interfaces essentielles conçues et mises en œuvre pour permettre l'utilisation d'une variété d'applications et d'interactions informatiques.

Dans le cadre de son mandat, l'ASIS a établi le Conseil ontarien des normes d'informatique de la santé pour coordonner la gestion et l'élaboration des normes d'informatique de la santé qui seront utilisées en Ontario. Les 17 organisations membres y sont représentées, incluant l'ASIS, le secteur parapublic de la santé ainsi que les organismes de normalisation fédéraux et provinciaux. En 2003, le ministre de la Santé et des Soins de longue durée a approuvé le premier ensemble de normes relatives aux données et à la technologie.



Andrew King, architecte des systèmes de l'ASIS



À g., **Kim Buchnell**, infirmière-hygiéniste
À d., **Shelley White**, infirmière-hygiéniste, Bureau de santé de Durham,
programme, « Bébé en santé, enfants en santé »



À g., **Steve Bridgman**, chef, Installations
À d., **Robert Mason**, soutien technique de premier niveau, ASIS



À g., **Lori Sylman**, coordonnatrice des installations, ASIS
À d., **Walter Knauer**, soutien technique de premier niveau, ASIS



À g., **Robert Mason**, soutien technique de premier niveau
Au c., **Andrew Moes**, chef, Opérations
À d., **Jeremy Kaweesa**, soutien technique de premier niveau, ASIS



Dennis Morassut, soutien technique de deuxième niveau, ASIS



James Stang, chef, Services d'architecture technologique, Action Cancer Ontario

Stratégie de cybersanté de l'Ontario et le dossier électronique de santé

La création d'un réseau de communication électronique en Ontario a été imaginée pour la première fois, il y a environ une dizaine d'années, en tant qu'innovation importante susceptible d'entraîner une vaste gamme d'utilisations, d'avantages et d'efficacités pour le système de santé. Par exemple, si les résultats de tests de laboratoire pouvaient suivre le patient, plutôt que d'être conservés en dossier dans le cabinet d'un médecin, il ne serait pas nécessaire de faire autant de tests en double.

Par ailleurs, l'amélioration des possibilités de vidéoconférence entre les médecins et les patients signifie qu'un moins grand nombre de patients doivent se déplacer, avec des membres de leur famille, pour recevoir des soins médicaux. À l'heure actuelle, le réseau de l'ASIS facilite la tenue d'un millier de consultations par vidéoconférence, chaque mois, par l'entremise de programmes provinciaux de télésanté, tels que le Réseau de télécommunications de santé à distance du Nord de l'Ontario, CareConnect et Videocare.

Une infrastructure de TI intégrée permettra de surmonter encore plus facilement l'obstacle de la distance en donnant la possibilité aux médecins et aux autres professionnels de la santé inscrits d'échanger, en une fraction de seconde, des courriels, des radiographies numériques, des rapports de laboratoire et d'autres informations.

Le MSSLD a élaboré la stratégie de cybersanté de l'Ontario après avoir pris conscience qu'un réseau de communication protégé réservé au secteur de la santé contribuerait à améliorer les soins de santé grâce à une efficacité accrue. L'ASIS est un catalyseur clé de cette stratégie par le biais de son infrastructure de TI et de son ensemble de produits et de services destinés au secteur de la santé.

Anxieux de voir toute la gamme des fournisseurs de soins de santé participer à la transformation du système de santé, le MSSLD a créé, en mars 2002, un certain nombre de conseils de cybersanté pour représenter les hôpitaux, les médecins, les fournisseurs de soins de longue durée et les laboratoires. Des représentants de l'ASIS siègent à tous ces conseils, ainsi qu'au Conseil ontarien de cybersanté, qui les chapeaute tous.

En tant que partenaire principal de la stratégie de cybersanté de l'Ontario, l'ASIS collabore à l'établissement du dossier électronique de santé (DES), une initiative importante à laquelle participent de nombreux intervenants dans le domaine de la santé. Cette initiative se poursuit parallèlement à la stratégie nationale similaire dirigée par Inforoute Santé du Canada. Grâce au DES, les renseignements médicaux essentiels des patients seront à portée de clavier du médecin, ce qui l'aidera à prendre les meilleures décisions médicales. Le DES contiendra des renseignements sur le profil de santé d'une personne, incluant les allergies, les ordonnances et les pathologies importantes, ainsi que sur les services dispensés, les résultats des tests diagnostiques et les visites dans les salles d'urgence. Les médecins, le personnel infirmier et les autres fournisseurs de soins de santé autorisés auront accès au DES, en cas de nécessité absolue. Le dossier électronique de santé sera créé sur une base volontaire et il sera protégé par un cadre efficace en matière de sécurité et de protection de la vie privée.

Poursuite des initiatives de cybersanté de l'Ontario

En plus de participer au projet du dossier électronique de santé, l'ASIS a le mandat de collaborer aux sept projets de cybersanté décrits ci-dessous et de fournir l'infrastructure dont ils ont besoin.

1. Les centres d'accès aux soins communautaires (CASC) offrent un point d'accès unique aux patients qui ont besoin de soins de longue durée et à leur famille. Les 42 principaux CASC de l'Ontario sont reliés au réseau de l'ASIS. Nous hébergeons les sites Web de 20 CASC et le système commun dans les secteurs des finances, des statistiques et de l'évaluation utilisé par tous les CASC. En 2003-2004, l'infrastructure de l'ASIS a été utilisée pour assurer la prise en charge d'environ 536 000 clients.

2. Les systèmes d'information des services intégrés pour enfants (SISIE) consistent en une application logicielle utilisée pour faciliter la prestation des services pour enfants. L'ASIS fournit les services d'infrastructure dont les SISIE ont besoin afin d'appuyer la prestation de certains programmes. Le premier programme, « Bébés en santé, enfants en santé », favorise le sain développement des enfants. À cette fin, les 37 bureaux de santé publique sont reliés au réseau de l'ASIS. Ce réseau permettra, éventuellement, de relier le personnel infirmier de la santé publique, les orthophonistes et les autres fournisseurs de soins de santé qui participent à ces programmes. Il donnera aussi la possibilité à plus d'une centaine d'organismes communautaires d'enregistrer, rapidement et régulièrement, les données sur les contacts avec les clients. Un programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et un programme relatif à l'autisme seront également ajoutés.

3. Le projet InfoMed est une initiative conjointe du Réseau Santé familiale de l'Ontario, du MSSLD, de l'OMA et de l'ASIS. Cette initiative bénéficie des produits et des services de l'ASIS afin de permettre aux médecins de partager des renseignements sur la santé des patients et d'accomplir d'autres activités de cybersanté. Dans le cadre de ce projet, 80 p. 100 des hôpitaux de la province sont reliés au réseau de l'ASIS.

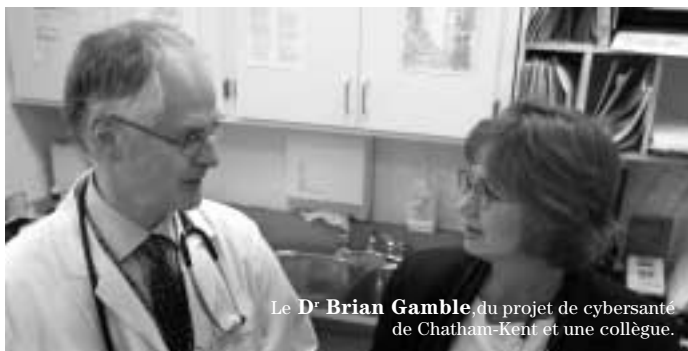
4. Le Système du réseau de santé (SRS), qui sert à la gestion du Programme de médicaments de l'Ontario, sera remplacé par un réseau privé, modernisé et protégé de l'ASIS. Le SRS relie environ 3 000 pharmacies partout en Ontario et traite 55 millions de transactions par année pour 2,5 millions de bénéficiaires. Jusqu'à maintenant, l'ASIS a conçu l'architecture du nouveau SRS et a assuré la connectivité entre l'ASIS et les centres de données Green Shields.

5. Le Système d'information de laboratoire de l'Ontario est une initiative de TI qui permet le partage électronique des résultats de millions de tests de laboratoire effectués chaque année en Ontario, et la coordination, en toute sécurité, de la prescription, du traitement et de la communication des tests de laboratoire. Le Système d'information de laboratoire de l'Ontario facilitera

la circulation en ligne de renseignements entre les 35 000 praticiens médicaux autorisés, les 650 laboratoires communautaires, hospitaliers et publics et les centres de collecte des échantillons médicaux. L'ASIS fournira toute la gamme de ses services à l'appui de ce projet et elle a réservé l'espace nécessaire dans ses centres de données pour les applications du Système d'information de laboratoire de l'Ontario.

6. Le projet d'infrastructure de l'information sur le VIH (PII-VIH) est un projet de soins de santé et de recherche qui utilise les technologies de l'information pour améliorer le traitement et les soins dispensés aux Ontariennes et Ontariens qui vivent avec le VIH. Le PII-VIH mettra à la disposition des fournisseurs de soins et des chercheurs du secteur du VIH des technologies et des outils nouveaux pour aider à améliorer les soins cliniques, à faciliter la prise de décisions éclairées et à accroître considérablement les capacités de recherche en Ontario. À cette fin, l'ASIS fournira la connectivité de réseau et la technologie protégée pour relier les bases de données cliniques et les bases de données de recherche.

7. En avril 2003, durant la crise du SRAS, les systèmes d'information sur la santé publique sont devenus une priorité pour l'ASIS. À ce moment, une septième initiative prioritaire a été ajoutée à notre mandat : prendre en charge l'établissement de systèmes désignés par la Division de la santé publique du MSSLD, afin de surveiller les maladies infectieuses et les éclosions, comme celles du SRAS et du virus du Nil occidental. L'ASIS a agi rapidement durant la crise du SRAS afin d'héberger une application permettant de regrouper l'information concernant la déclaration des cas de SRAS. Dans les mois qui ont suivi, nous avons continué d'aider les responsables de la santé publique chargés du contrôle et de la déclaration des risques en assurant des communications rapides et intégrées. Dans un premier temps, le système intégré d'information sur la santé publique, hébergé par l'ASIS, sera accessible à tous les bureaux de santé publique, en 2004-2005, afin d'assurer la surveillance de l'éclosion des maladies infectieuses et, dans un deuxième temps, la surveillance de toutes les maladies transmissibles. À la demande du MSSLD, l'ASIS a commencé l'élaboration d'un service de courrier électronique pour tout le secteur de la santé.



Le Dr Brian Gamble, du projet de cybersanté de Chatham-Kent et une collègue.



Le Dr Bob Lester, dermatologue de Toronto, utilisant le Réseau de télécommunications de santé à distance du Nord de l'Ontario, et une patiente.

Élaboration des politiques, des procédures et de la structure de l'ASIS

Un des défis auxquels l'ASIS a dû faire face en 2003-2004 a été celui de l'élaboration de sa structure interne et de ses politiques opérationnelles et procédures administratives de base afin de lui permettre de fonctionner comme un organisme gouvernemental pleinement imputable.

Après avoir eu recours à des services-conseils durant la période qui a précédé son lancement, l'ASIS a dû transformer ses ressources humaines en des effectifs permanents. Au cours de l'exercice, nous avons embauché 85 employés à plein temps et nous avons établi la classification des postes, les régimes d'avantages sociaux et de retraite, les échelles salariales et les politiques en matière de ressources humaines. À la fin de l'exercice, l'ASIS était en bonne voie d'assurer la dotation de 45 postes supplémentaires.

Pendant que l'ASIS traverse cette période de croissance interne, elle continue de fournir des services de qualité à ses clients qui faisaient partie de son réseau intérimaire précédent.

Membres du conseil d'administration

Nom	Date de nomination	Durée du mandat
Allan Greve, président	Le 30 octobre 2002	Trois ans
Sharon Baker	Le 23 octobre 2002	Trois ans
David Johnston	Le 23 octobre 2002	Trois ans
Marc Kealey	Le 23 octobre 2002	Deux ans
Carole Kerbel	Le 23 octobre 2002	Trois ans
James MacLean	Le 23 octobre 2002	Deux ans
Jeff May	Le 23 octobre 2002	Un an
	Renommé le 23 octobre 2003	Trois ans
William Orovan	Le 30 octobre 2002	Deux ans
Richard Pentney	Le 23 octobre 2002	Un an
	Renommé le 23 octobre 2003	Trois ans
Frank Scarpino	Le 4 décembre 2002	Deux ans
Shirlee Sharkey	Le 23 octobre 2002	Trois ans

Regard sur l'avenir

L'ASIS sera très occupée au cours du prochain exercice, alors qu'elle aidera le gouvernement à atteindre ses objectifs en matière de cybersanté.

Sur le plan interne, notre organisation poursuivra son évolution avec l'adoption de politiques et de procédures internes et la fin des efforts de recrutement des effectifs permanents.

En outre, nous poursuivrons le travail entrepris l'année dernière dans plusieurs domaines. Nous continuerons de brancher des hôpitaux à notre réseau, nous collaborons à l'expansion de OntarioMD.ca et nous serons ravis d'offrir un service de courrier électronique protégé à une vaste gamme de clients.

La mise sur pied de nos centres de données permet d'offrir un hébergement protégé qui commence à jouer le rôle d'une ressource essentielle pour le secteur de la santé et qui continuera de prendre de l'importance. Nous avons hâte de terminer le travail qui nous permettra d'héberger le système intégré d'information sur la santé publique, qui sera utilisé pour améliorer la gestion de la santé publique et, éventuellement, la surveillance de toutes les maladies transmissibles.

Le budget de l'Ontario de 2004-2005 a souligné les initiatives de cybersanté énumérées ci-dessous dans le cadre desquelles l'ASIS serait ravie de jouer un rôle, au besoin :

- mettre au point un système permettant aux salles d'urgence de consulter, par voie électronique, la liste des médicaments prescrits aux bénéficiaires du Programme de médicaments de l'Ontario;
- établir des normes en matière de technologie de l'information dans le système de santé par l'entremise du Conseil ontarien des normes d'informatique de la santé;
- mettre sur pied un système de dossiers électroniques des patients à London qui permettra à deux centres hospitaliers universitaires servant plusieurs endroits de faire en sorte que les dossiers électroniques des patients soient partagés par des fournisseurs de soins de santé, tout en préservant la vie privée des patients;
- améliorer les systèmes provinciaux de listes d'attente en cardiologie et en oncologie, et créer un système provincial de listes d'attente pour les chirurgies de remplacement de la hanche et du genou.

De plus, la mise en œuvre de rapports récents mettant en lumière la nécessité d'améliorer le système de santé publique en Ontario, et comportant des recommandations particulières concernant l'utilisation de la technologie de l'information, entraînera une participation de l'ASIS.

Nous sommes ravis d'avoir l'occasion de mettre notre expertise et notre dévouement à contribution afin d'assurer la réussite de projets existants et nouveaux.

En résumé, nous vivons une période emballante dans le domaine de la cybersanté en Ontario, et l'ASIS est un intervenant clé pour aider à mettre la puissance de la technologie de l'information au service du secteur de la santé.

Résultats du rendement de l'ASIS en 2003-2004

Initiative prioritaire	Engagement	Résultats obtenus	Notes au sujet de la mise en œuvre
RSFO	• 26 000 boîtes aux lettres électroniques et l'ICP • 26 000 utilisateurs du portail • Hébergement du système de gestion clinique et du fournisseur de services d'applications • 12 réseaux de médecins • 236 réseaux de programmes hospitaliers	✓ Boîtes aux lettres électroniques et l'ICP installées et prêtes ✓ Portail OntarioMD.ca construit et opérationnel ✓ Centre de données construit et prêt à accueillir l'application du système de gestion clinique ✓ 12 réseaux ✓ 236 réseaux	◆ Processus d'approbation de la responsabilité de l'ICP en cours ◆ 500 utilisateurs du portail OntarioMD.ca ◆ Processus d'attribution du contrat du système de gestion clinique et du fournisseur de services d'applications ◆ Échéanciers du projet InfoMed en voie d'élaboration
CASC	• 5 500 boîtes aux lettres électroniques et l'ICP • Hébergement d'applications et de site Web • 273 réseaux	✓ Boîtes aux lettres électroniques et l'ICP installées et prêtes ✓ Hébergement de 20 sites Web et deux applications ✓ 126 réseaux	◆ Transition en 2004-2005 ◆ Déploiement retardé jusqu'à ce que les fournisseurs du nouveau réseau EGNOS sur zone étendue aient été en mesure de procéder à la transition au cours du quatrième trimestre de 2003-2004
SISIE	• 1 500 abonnés protégés • Hébergement du programme « Bébé en santé, enfants en santé » • 245 réseaux	✓ Service de sécurité prêt et opérationnel ✓ Application hébergée et opérationnelle dans le centre de données ✓ 63 réseaux	◆ Déploiement retardé jusqu'à ce que les fournisseurs du nouveau réseau EGNOS sur zone étendue aient été en mesure de procéder à la transition au cours du quatrième trimestre de 2003-2004
HNS	• 7 réseaux	✓ 7 réseaux ✓ Boîtes aux lettres électroniques protégées installées et prêtes	
SILO	• Aucun	✓ Aucun	◆ En attente de l'attribution du contrat par le MSSLD
PII-VIH	• 4 boîtes aux lettres électroniques protégées • 4 réseaux	✓ Boîtes aux lettres électroniques protégées installées et prêtes ✓ 1 réseau	◆ Processus d'approbation de la responsabilité de l'ICP en cours ◆ En attente de la disponibilité de l'ICP
Santé publique	• Hébergement de l'application relative au SRAS et au virus du Nil occidental	✓ Hébergement de l'application temporaire ✓ 30 000 boîtes aux lettres électroniques disponibles en cas d'urgence	

Résumé des réalisations et résultats

	Réalisations	Résultats
CLIENTS		
Réseau Santé familiale de l'Ontario	• Maintien de la connectivité et des opérations • Lancement, en novembre 2003, du portail OntarioMD.ca du projet InfoMed de l'OMA • Soutien à l'évaluation du système de gestion clinique et du fournisseur de services d'applications et préparation de l'hébergement de la solution	✓ Le projet pilote de Chatham-Kent est un exemple de l'automatisation de la médecine ✓ La disponibilité d'un réseau de diffusion d'une vaste quantité de renseignements pour les médecins ✓ La disponibilité d'un ensemble complet de solutions automatisées pour les médecins
Programmes pour les hôpitaux	• 80 p. 100 des hôpitaux sont branchés • Soutien au plus vaste réseau de télémédecine au Canada • Projets pilotes de connectivité avec des programmes du Ministère, p. ex., la validation de la carte Santé • Grâce au réseau de l'ASIS, les hôpitaux comportant plusieurs établissements ont pu intégrer leurs systèmes d'information (p. ex., Lakeridge Health, Niagara Health System)	✓ La forte reconnaissance des services de l'ASIS par les hôpitaux par l'ajout de ces services à valeur ajoutée à une infrastructure commune
Connexion soins communautaires	• Connectivité avec tous les CASC • Hébergement d'applications et de 20 sites Web de CASC • Planification de la transition vers un service de courrier électronique protégé	✓ Les CASC préparent la transition vers un réseau EGNOS sur zone étendue
Programmes pour enfants	• Fonctionnement du SISIE maintenu pour tous les bureaux de santé publique • Début du traitement des commandes pour le réseau EGNOS sur zone étendue	✓ Des solutions d'infrastructure échelonnables pour les futurs programmes pour enfants dans les bureaux de santé publique ✓ Le branchement de tous les bureaux de santé publique
Santé publique	• Hébergement de l'application du MSSLD au sujet du SRAS • Mise à l'essai du système intégré d'information sur la santé publique • Élaboration d'un service de courrier électronique pour tout le secteur de la santé	✓ L'établissement d'un système de communication électronique entre le MSSLD et les fournisseurs de soins de santé en cas de situation d'urgence touchant la santé publique ✓ L'établissement des bases pour la poursuite de la mise au point du système intégré d'information sur la santé publique

	Réalisations	Résultats
Projet d'infrastructure de l'information sur le VIH (PII-VIH)	• Soutien du travail préparatoire à la transition vers les services de connectivité et de sécurité de l'ASIS	
Système du réseau de santé	• Connectivité entre les centres de données du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) • Soutien du travail préparatoire à la transition vers les services de connectivité de l'ASIS • Prestation d'un soutien continu à la mise en œuvre d'un projet visant à donner accès à l'information du PMO dans les salles d'urgence des hôpitaux	✓ L'établissement des orientations de la connectivité avec les pharmacies ✓ L'accès au dossier électronique de santé dans les salles d'urgence est un aspect crucial de l'évolution de ce dossier
Système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO)	• Appui au processus d'appels d'offres • Prestation d'un soutien continu à la planification et à l'administration du projet	✓ Le SILO est prêt à procéder à la mise en œuvre en 2004-2005
PRODUITS ET SERVICES		
Réseaux	• 446 circuits opérationnels par le biais des services de réseau longue portée et de réseau EGNOS sur zone étendue • Prestation de services de réseau longue portée • Mise en œuvre de l'accès externe au réseau (AER) vers les services du MSSLD	✓ Des solutions échelonnables très répandues dans la province permettant de répondre à des besoins variés
Courrier électronique protégé	• Mise sur pied d'une infrastructure opérationnelle de 60 000 boîtes aux lettres électroniques • Début de la conception d'un annuaire complet des services	✓ Les besoins du client ont été satisfaits ✓ Un service de courrier électronique à grand volume est disponible
Sécurité de l'infrastructure à clés publiques (ICP)	• Mise en œuvre de la technologie de l'ICP • Réunion mensuelle des responsables de la gestion de la politique de l'ICP • Réalisation des évaluations de la protection de la vie privée et des menaces liées aux services de l'ASIS	✓ Les services de l'ICP ont été élaborés et leur mise en œuvre est prête

	Réalisations	Résultats
Inscription	• Mise en œuvre d'un système d'inscription de pointe pour les abonnés du secteur de la santé • Mise au point de processus d'inscription et d'ententes pouvant être remplies en ligne pour permettre l'inscription d'un grand nombre de médecins	✓ Le service permet de valider l'identité de l'utilisateur afin d'assurer une utilisation sécuritaire par les fournisseurs de soins de santé
Hébergement	• Deux centres de données à grande disponibilité sont opérationnels • Mise au point des services d'hébergement	✓ La réutilisation et l'échelonnage sont possibles
Portail	• Acquisition et mise en œuvre de la technologie requise pour le portail • Début du fonctionnement, en novembre 2003, du portail du projet InfoMed, OntarioMD.ca • 17 fournisseurs attitrés ont été retenus pour fournir le contenu • Poursuite du développement d'un portail de base réutilisable	✓ Les services sont en place afin d'assurer l'expansion des services de portail à d'autres groupes du secteur de la santé ✓ OntarioMD.ca est un portail de démonstration
Dossier électronique de santé	• Collaboration avec le Bureau de la cybersanté du MSSLD à la préparation du mémoire présenté à Inforoute Santé du Canada (ISC) • Collaboration à la préparation des réponses aux demandes d'information de l'ISC au sujet de la télémédecine et de l'infrastructure	✓ Un consensus a été établi au sujet de la vision, de la stratégie et des priorités en matière de cybersanté
Normes relatives aux données et à la technologie	• Établissement d'un mécanisme de résolution des conflits • Approbation par le MSSLD du premier ensemble de normes • Début de la consultation au sujet du deuxième ensemble de normes	✓ Le secteur de la santé reconnaît le rôle des normes et du Conseil ontarien des normes d'informatique de la santé et y est favorable
Protection de la vie privée et sécurité	• Approbation de la politique de l'organisme en matière de sécurité • Approbation de la politique de l'organisme en matière de protection de la vie privée • Établissement du processus de certification et d'agrément • Présentation de la position de l'ASIS au sujet de la <i>Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé</i> devant le Comité permanent des affaires gouvernementales	✓ Des normes élevées ont été établies concernant les politiques en matière de protection de la vie privée et de sécurité ✓ L'expertise de l'ASIS est reconnue par les intervenants

	Réalisations	Résultats
AGENCE		
Gestion et conseil d'administration	• Nomination d'un vérificateur externe • Approbation des états financiers vérifiés de 2002-2003 sans aucune note de la part de la direction • Présentation du rapport annuel de 2002-2003	✓ Le conseil d'administration est pleinement opérationnel
Ressources humaines	• Établissement de la classification des postes et des échelles salariales • Établissement des régimes d'avantages sociaux et de retraite • Création du site de recrutement www.thinksmart.ca • Élaboration des politiques et des procédures en matière de ressources humaines	✓ En tout, 85 postes permanents ont été pourvus et 45 font l'objet d'un recrutement actif ✓ La transition vers des effectifs permanents sera terminée en 2004
Opérations	• Élaboration des politiques dans les domaines des finances, des approvisionnements et de la gestion • Communications régulières avec l'unité de surveillance du Ministère • Mise sur pied du comité de gestion du risque • Création du site Internet www.ssha.on.ca	✓ Un fondement assurant des opérations stables et l'imputabilité ✓ Une harmonisation constante grâce au soutien continu du MSSLD ✓ Communication accrue de la part des intervenants

Agence des systèmes intelligents pour la santé

États financiers
Exercice terminé le 31 mars 2004

- 22 Responsabilités de la direction concernant l'information financière
- 23 Rapport des vérificateurs
- 24 Situation financière
- 25 État des résultats et solde du fonds (déficit)
- 26 État des flux de trésorerie
- 27 Notes afférentes aux états financiers

Responsabilités de la direction concernant l'information financière

Le 15 juin 2004

La direction et le conseil d'administration sont responsables de l'information présentée dans le rapport annuel, y compris les états financiers. La direction a produit les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, en y incorporant, lorsqu'il y avait lieu, des montants basés sur ses meilleures estimations et opinions. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme avec celle présentée dans les états financiers à tous égards.

L'Agence des systèmes intelligents pour la santé s'oblige au respect de la plus grande intégrité dans la conduite de ses activités. Soucieuse de préserver son actif et de garantir la fiabilité de son information financière, l'Agence a adopté de saines pratiques de gestion et maintient des systèmes d'information et des contrôles financiers internes de qualité.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Il a approuvé les états financiers après que son comité de vérification les ait passés en revue.

Les états financiers ont été soumis à PricewaterhouseCoopers LLP, les vérificateurs externes indépendants engagés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à donner leur opinion sur la question de savoir si les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Le rapport des vérificateurs énonce l'étendue de leur vérification des comptes et la portée de leur opinion.

Michael Connolly
Directeur général intérimaire
Agence des systèmes intelligents
pour la santé

Geoffrey Knapper
Directeur général de l'administration
Agence des systèmes intelligents
pour la santé

Rapport des vérificateurs

Le 30 avril 2004

À l'intention du conseil d'administration de l'Agence des systèmes intelligents pour la santé

Nous avons vérifié le bilan de l'Agence des systèmes intelligents pour la santé (« l'Agence ») au 31 mars 2004 ainsi que l'état des résultats et du solde du fonds (déficit) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2004 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés

Situation financière

Bilan 31 mars 2004

	2004	2003
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	6 205 076	83 697
Charges payées d'avance	370 557	29 337
Montant à recevoir de la province de l'Ontario (note 3)	8 702 688	—
	15 278 321	113 034
Immobilisations (note 4)	21 430 495	19 169 972
	36 708 816	19 283 006
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs, y compris les chèques retenus de 5 187 395 \$ (néant en 2003)	11 009 242	567 113
Charges à payer		
Frais de fonctionnement	2 883 492	2 186 272
Dépenses en immobilisations	958 466	716 219
	14 851 200	3 469 604
Apports de capital reportés (note 5)	21 430 495	18 473 982
	36 281 695	21 943 586
Solde du fonds (déficit)	427 121	(2 660 580)
	36 708 816	19 283 006

Approuvé par le Conseil,

administrateur

administrateur

État des résultats et du solde du fonds (déficit)

	Exercice terminé le 31 mars 2004 \$	Période allant du 17 janvier 2003 au 31 mars 2003 \$
Produits		
Fonds reçus du gouvernement (note 3)	72 443 411	9 758 326
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	10 796 976	1 151 738
Récupération des frais (note 3)	2 551 470	—
	<u>85 791 857</u>	<u>10 910 064</u>
Charges		
Activités liées aux technologies de l'information		
Production	33 396 321	5 419 575
Mise au point	19 030 787	3 173 599
Soutien à la clientèle	9 551 054	1 374 030
	<u>61 978 162</u>	<u>9 967 204</u>
Protection de la vie privée, sécurité et normes	5 650 748	1 101 849
Frais généraux et frais d'administration	6 563 422	1 329 624
	<u>74 192 332</u>	<u>12 398 677</u>
Total des frais de fonctionnement	74 192 332	12 398 677
Amortissement	8 914 877	1 171 967
	<u>83 107 209</u>	<u>13 570 644</u>
Gain à la cession d'immobilisations (note 4)	<u>403 053</u>	<u>—</u>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	3 087 701	(2 660 580)
Déficit au début de l'exercice	<u>(2 660 580)</u>	<u>—</u>
Solde du fonds (déficit) à la fin de l'exercice	<u>427 121</u>	<u>(2 660 580)</u>

État des flux de trésorerie

	Exercice terminé le 31 mars 2004 \$	Période allant du 17 janvier 2003 au 31 mars 2003 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	3 087 701	(2 660 580)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(10 796 976)	(1 151 738)
Amortissement des immobilisations	8 914 877	1 171 967
Gain à la cession d'immobilisations	(403 053)	—
	<u>802 549</u>	<u>(2 640 351)</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Montant à recevoir de la province de l'Ontario	(8 702 688)	—
Charges payées d'avance	(341 220)	(29 337)
Comptes créditeurs	10 442 129	567 113
Charges à payer, fonctionnement	<u>697 220</u>	<u>2 186 272</u>
	<u>2 095 441</u>	<u>2 724 048</u>
	2 897 990	83 697
Activités d'investissement		
Nouvelles immobilisations	(10 530 100)	(5 669 297)
Activités de financement		
Apports de capital reportés reçus	<u>13 753 489</u>	<u>5 669 297</u>
Augmentation nette de l'encaisse au cours de l'exercice	6 121 379	83 697
Encaisse au début de l'exercice	<u>83 697</u>	<u>—</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>6 205 076</u>	<u>83 697</u>

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2004

1. Nature des activités

L'Agence des systèmes intelligents pour la santé (l'«Agence ») est une personne morale sans capital-actions établie le 11 février 2002 en vertu du Règlement de l'Ontario 43/02 pris en application de l'article 5 de la Loi sur les sociétés de développement. L'Agence est un organisme de services opérationnels, tel qu'il est défini dans les directives du Conseil de gestion du gouvernement. Aux termes du paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02, l'Agence est, à toutes ses fins, un mandataire de Sa Majesté au sens de la Loi sur les organismes de la Couronne et elle exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit par ailleurs que le conseil d'administration de l'Agence est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Enfin, selon le paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve de toute directive donnée par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère ») en vertu de l'article 8, le conseil d'administration de l'Agence en assure la gestion et la direction. Le lieutenant-gouverneur en conseil a nommé onze personnes au conseil d'administration de l'Agence.

Le conseil d'administration de l'Agence a adopté son premier règlement administratif le 16 janvier 2003. Conformément à ce règlement, l'Agence a cessé de fonctionner comme partie intégrante du ministère et commencé à fonctionner comme organisme sans lien de dépendance avec le ministère le 17 janvier 2003.

L'Agence établit ses états financiers suivant les principes comptables généralement reconnus du Canada, et non plus suivant la méthode de la comptabilité de caisse qui était la méthode suivie par l'Agence lorsqu'elle faisait partie intégrante du ministère.

Le gouvernement de l'Ontario assume la totalité du financement de l'Agence par l'intermédiaire du ministère. En tant qu'organisme de ce ministère, l'Agence est exemptée de l'impôt sur le revenu. L'Agence est en attente de son exemption de la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale; dans l'intervalle, elle a reçu la permission du ministère d'utiliser son numéro d'exemption de la TPS.

L'Agence fournit, à l'échelle de l'Ontario, l'infrastructure sécuritaire et intégrée nécessaire à la communication électronique entre les fournisseurs de soins de santé de la province, appuyant ainsi les initiatives de cybersanté du gouvernement provincial. L'Agence attache la plus haute importance à la protection des renseignements personnels sur la santé des Ontariennes et des Ontariens. Les services de protection de la vie privée et autres services de sécurité fournis par l'Agence renforcent les services d'infrastructure de réseau prévus pour préserver la confidentialité des renseignements personnels dont elle est dépositaire. Enfin, l'Agence s'efforce de forger un consensus au sein du milieu ontarien des soins de santé quant aux normes applicables en matière de technologie et de gestion des données.

2.Principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les paragraphes ci-après résument les conventions comptables considérées d'une importance particulière.

Constatation des produits

L'Agence applique la méthode du report des apports. Autrement dit, les apports réservés à l'achat d'actifs sont reportés, puis constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel l'amortissement est pris en compte. Les paiements de transfert du gouvernement de l'Ontario qui sont affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés l'exercice où ils sont reçus et constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel l'amortissement de l'immobilisation en cause est pris en compte. Le solde est constaté dans les produits soit au moment où les apports sont reçus, soit au moment où ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si son recouvrement peut être raisonnablement assuré.

Constatation des charges

Les charges sont constatées au moment où elles sont engagées, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

Catégories de charges

Les charges liées à la technologie de l'information se rapportent aux activités suivantes :

- la production, qui inclut principalement des activités liées au réseau, au centre de données, au centre d'information et au bureau du directeur général;
- la mise au point, qui inclut principalement la mise en place de l'infrastructure de messagerie sécurisée, de clef publique et de portail, de même que les travaux préliminaires concernant la création de dossiers médicaux électroniques facultatifs;
- le soutien à la clientèle, qui inclut les services à la clientèle, l'architecture client, le bureau de la direction de projet, ainsi que la planification et la gestion de produit.

Les charges liées à la protection de la vie privée, à la sécurité et aux normes comprennent des coûts liés à la mise en place et au maintien d'un niveau élevé de sécurité de l'information et de protection de la vie privée, de même qu'à l'établissement d'un consensus au sein de la communauté ontarienne des soins de santé sur les normes en matière de techniques de gestion des données.

Les frais généraux et frais d'administration comprennent les frais liés au conseil d'administration, au bureau du directeur général, aux services généraux, aux ressources humaines, exception faite des frais juridiques, des frais de location et des frais liés aux technologies de l'information internes, qui ont été affectés à d'autres catégories de charges en fonction de la superficie occupée et des services juridiques utilisés.

Immobilisations

Le 17 janvier 2003, le ministère a transféré à l'Agence l'ensemble des biens acquis pour le compte de celle-ci alors qu'elle faisait partie intégrante du ministère. Ce transfert a eu lieu sans contrepartie monétaire. Les biens ont été comptabilisés à leur valeur comptable nette de 13 956 423 \$, comme si la politique du ministère consistait à les capitaliser et à les amortir à la date du transfert. Un apport correspondant de capital a été comptabilisé à la date du transfert (note 5).

Les immobilisations sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé et toute perte pour moins-value. La perte pour moins-value correspond à l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur d'un bien et elle est constatée lorsqu'il est déterminé que la valeur comptable du bien ne peut plus être recouverte du montant net des flux de trésorerie estimatifs non actualisés à recevoir de l'utilisation continue du bien, plus sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, la moitié seulement de sa valeur étant constatée à l'égard de l'exercice durant lequel un bien a été acheté, sur la durée utile d'utilisation estimative du bien en question, à savoir :

Matériel informatique	3 ans
Logiciel informatique	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Licences	1 an

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent s'avérer différents de ces estimations.

3. Fonds reçus du gouvernement

Conformément aux exigences énoncées dans la directive applicable du Conseil de gestion du gouvernement, l'Agence et le ministère ont signé un protocole d'entente. Ce protocole décrit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres entre le ministère et l'Agence. L'exercice de l'Agence coïncide avec celui du gouvernement de l'Ontario.

En 2004, le ministère s'est engagé à fournir du financement à l'Agence d'une valeur de 86 196 900 \$ (15 427 623 \$ en 2003). De ce montant, 8 702 688 \$ ont été recouverts après la fin de l'exercice (néant en 2003). Ce financement est calculé selon les conventions comptables suivies par l'Agence comme suit :

	2004 \$	2003 \$
Paiements directs à des tiers pour le compte de l'Agence Apport en espèces promis	— 86 196 900	3 107 623 12 320 000
	86 196 900	15 427 623
Montants reçus et désignés comme apports de capital reportés (note 5)	(13 753 489)	(5 669 297)
Financement constaté à l'état des résultats	72 443 411	9 758 326
Récupération des frais d'autres programmes du ministère i)	2 551 470	—

- i) Représente des frais facturés au ministère pour des coûts convenus qui ont été engagés par l'Agence au titre de la prestation de services à divers programmes du ministère, dont l'Integrated Services for Children Division, le projet pilote Public Health, le projet Emergency Department Access to Drug History, le Health Network System, le projet Community Care Connects et le projet ePhysician.

4. Immobilisations

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	19 951 082	5 415 951	14 535 131	12 452 523
Logiciel	8 289 119	2 791 426	5 497 693	5 896 678
Licences	771 147	385 573	385 574	—
Mobilier et matériel de bureau	1 250 488	238 391	1 012 097	820 771
	30 261 836	8 831 341	21 430 495	19 169 972

Au cours de l'exercice, l'Agence a remplacé du matériel informatique. Voici les détails de l'opération :

	\$
Juste valeur du matériel acheté	3 601 964
Versement en espèces	(1 337 041)
Valeur de reprise attribuée	2 264 923
Valeur comptable nette du matériel repris	1 861 870
Gain net	403 053

En outre, par suite de ce remplacement, l'Agence a constaté à titre de produit un montant de 1 861 870 \$ comme produits reportés non amortis, qui correspond aux actifs repris. Ce montant est inclus dans le montant de l'amortissement des apports de capital reportés à l'état des résultats de l'exercice écoulé.

5. Apports de capital reportés

Les apports de capital reportés représentent les biens transférés à l'Agence par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée le 17 janvier 2003, de même que les apports ultérieurs reçus pour l'achat d'immobilisations. Ces apports sont comptabilisés comme recettes aux mêmes conditions que l'amortissement du bien correspondant.

	2004 \$	2003 \$
Solde au début de l'exercice	18 473 982	13 956 423
Apports reçus	13 753 489	5 669 297
Amortissement	(10 796 976)	(1 151 738)
Solde à la fin de l'exercice	21 430 495	18 473 982

Les apports reçus au cours de l'exercice se composent des éléments suivants :

	2004 \$	2003 \$
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisation au cours de l'exercice	13 037 270	5 669 297
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations de l'exercice précédent	716 219	—
	13 753 489	5 669 297

Au cours de l'exercice, l'Agence a constaté un montant de 958 466 \$ à titre d'apports liés à l'achat d'immobilisations qui ont été payées après la fin de l'exercice. L'Agence est d'avis que cette modification de méthode par rapport à l'exercice précédent est appropriée étant donné qu'elle exerce dorénavant ses activités comme partie liée au ministère. La poursuite de ses activités dépend du financement à recevoir du ministère, dont un solde est toujours à recevoir en date de fin d'exercice.

L'amortissement des apports de capital reportés comprend les éléments suivants :

	2004 \$	2003 \$
Amortissement des immobilisations	8 914 877	1 171 967
Amortissement lié au matériel repris (note 4)	1 861 870	—
Amortissement lié aux immobilisations à payer de l'exercice précédent	20 229	(20 229)
	<u>10 796 976</u>	<u>1 151 738</u>

6. Engagements contractuels

L'Agence a pris des engagements contractuels jusqu'en 2007 visant la mise sur pied et le déploiement de services d'infrastructure à l'appui de la vision et de la stratégie du gouvernement de l'Ontario concernant ses initiatives de cybersanté. Ces engagements portent la mise sur pied de centres de données protégées, de même que la création et la gestion d'une infrastructure de clef publique. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2005	8 749 934
2006	8 559 753
2007	7 531 546

Les engagements contractuels de l'exercice ont diminué par rapport à ceux de l'exercice précédent étant donné que l'Agence a résilié le contrat portant sur la mise au point d'une infrastructure de messagerie sécurisée. La décision de mettre fin au contrat a été prise par la direction qui considérait que le moment était approprié étant donné l'achèvement de la mise sur pied de l'infrastructure et la décision de l'Agence de poursuivre ce type d'activité à l'interne.

7. Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

a) Bureaux

La Société immobilière de l'Ontario détient trois baux sur les bureaux qu'occupe l'Agence. L'Agence est entièrement responsable des paiements en vertu de ces contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2005	991 979
2006	941 084
2007	57 217

L'Agence compte renouveler ces baux à mesure qu'ils expireront. L'un de ces baux arrive à expiration le 31 janvier 2006 et les deux autres expirent en 2007. Il n'est tenu compte, dans le tableau ci-dessus, d'aucune période de renouvellement.

b) Ordinateurs et autre technologie de bureau

L'Agence loue ses ordinateurs de bureau et autre technologie connexe par l'intermédiaire d'un fournisseur attitré du gouvernement de l'Ontario. Ses obligations de paiement en vertu du contrat de location existant se chiffrent comme suit :

	\$
2005	231 703
2006	37 269

Depuis janvier 2004, l'Agence a décidé d'acheter les technologies de bureau nécessaires à ses activités. Les engagements contractuels existants portent sur des locations cédées par le ministère. Ces engagements prennent fin en 2007.

8. Régime de retraite

En 2004, l'Agence a constitué un régime à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations au régime pour l'exercice se sont élevées à 67 750 \$.

9. Éventualités

Le paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02, en vertu duquel l'Agence est établie, prévoit que l'Agence est, à toutes ses fins, un mandataire de Sa Majesté au sens de *la Loi sur les organismes de la Couronne* et elle exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. L'article 17 du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit par ailleurs ce qui suit :

[traduction non officielle]

- 17 (1) Nul employé ou mandataire de l'agence et nul administrateur nommé en vertu du paragraphe 13(1) n'est personnellement responsable d'un acte accompli ou d'une omission commise de bonne foi dans l'exercice ou le prétendu exercice des pouvoirs ou des responsabilités que lui confère ou lui impose le présent règlement.
- 17 (2) Sous réserve des devoirs, obligations et responsabilités que lui impose la loi, nul membre ni dirigeant de l'agence n'est personnellement responsable d'un acte accompli ou d'une omission commise de bonne foi dans l'exercice ou le prétendu exercice des pouvoirs ou des responsabilités que lui confère ou lui impose le présent règlement.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

415, rue Yonge, 19^e étage
Toronto (Ontario) M5B 2E7

Téléphone : 416 327-9741
Télécopieur : 416 327-9705
Sans frais : 1 888 411-SSHA

www.ssha.on.ca



Ontario

Agence des systèmes
intelligents pour la santé